

## Séance du 31 Mars 2001

L'an deux mil un le 31 Mars, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie LE JAN, M. Romain QUERE, M. Gérard SIMONET, , M. Michel LE ROY, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN. M. Yvon FOLLOROU

Absents : M. Arsène INIZAN, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Arsène INIZAN à M. Daniel FUSTEC , M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Mars 2001

Date de Publication : 2 Avril 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

<b>Objet:</b> Indemnités Maire et Adjointes
---

Le Maire indique qu'à la suite des élections de Mars 2001 il y a lieu de délibérer pour fixer à effet du 25 Mars 2001 , le montant des indemnités de fonction du maire et des 5 Adjointes dans la limite des maxima établis par les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des collectivités territoriales il précise que le taux de l'indemnité du Maire peut être de 43% de l'indice brut 1015 et celui des adjointes de 31 % de ce même indice Brut . Accord unanime du Conseil pour fixer à effet du 25 Mars 2001 l'indemnité du Maire à 43% de l'indice brut 1015 et celle de chaque adjoint à 31 % de ce même indice Brut 1015 X 40 % .